Comme le prévoit la loi, nous avons été amenés, lors du dernier Conseil municipal, à débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du prochain budget. Mais comment se projeter dans l'avenir quand celui-ci est si incertain financièrement ? En effet, le gouvernement a décidé de réduire de 30 % les dotations aux collectivités territoriales entre 2014 et 2017, soit environ 28 milliards d'euros en cumulé.

Comment débattre d'orientations budgétaires lorsque l'Etat ne nous a pas indiqué encore aujourd'hui les dotations attribuées à la commune pour 2015 ? Comment pouvoir s'engager sur les investissements à venir pour les prochaines années lorsque l'on ne sait pas quelles seront les baisses de dotation et quelles seront les charges supplémentaires que l'Etat imputera aux communes ? Qui pouvait prédire que l'on demanderait aux communes de financer les nouveaux rythmes scolaires ? Pour Arnouville, cela représente 150 000 € par an, soit l'équivalent de 2 % d'impôts.

Qui aurait pu prédire que la CNRACL (Caisse de retraite des agents communaux) serait contrainte d'augmenter significativement ses taux de cotisation après la décision du gouvernement de favoriser le départ à la retraite de certaines catégories d'agents à 60 ans au lieu de 62 ans, soit un coût pour la ville de 100 000 €?

Qui aurait pu prédire que l'Etat déciderait l'augmentation des agents de catégorie C, y compris ceux travaillant dans les communes, sans se préoccuper des conséquences budgétaires pour la ville, soit pour les Arnouvillois : 100 000 €.

350 000 € de dépenses supplémentaires sont ainsi imputées à la ville, ce qui correspond à environ 5 % d'impôts, sans que les élus ne soient consultés et puissent donner leur avis, et l'on nous demande de débattre d'orientations budgétaires!

L'effort demandé aux collectivités territoriales, et notamment aux villes, est d'autant plus inéquitable voire dangereux qu'elles jouent un rôle fondamental pour soutenir l'économie à travers l'investissement.

Sur les trois sources de dépenses, la plus importante est celle de la sécurité sociale : 650 milliards d'euros ; la seconde est celle de l'Etat : 280 milliards d'euros hors charges de la dette et pensions ; la troisième est celle des collectivités locales : 230 milliards d'euros. Celles-ci financent 70 % de l'investissement public, dont 58 % pour les seules communes. Dans la dette de 2 000 milliards d'euros, la part des collectivités locales ne représente que 9,7 % et celle des communes n'est que de 4 %, et on leur demande un effort de 25 % !

La baisse des dotations aux collectivités territoriales entraînera une baisse des investissements qui aura un impact fort dans la profession du bâtiment et des travaux publics puisque la perte d'activité entraînera, estime-t-on, une perte de 60 000 à 70 000 emplois sur toute la France.

Pour les collectivités locales, l'Etat réduit ses dotations pour 2015 par rapport à celles de 2014, alors que le concernant, il ne réduit que ses augmentations si bien que son budget 2015 sera supérieur de 13,6 milliards à celui de 2014. Ainsi, nous sommes conduits à gérer avec beaucoup de prudence en raison de cette incertitude financière et à moins d'être irresponsables, nous ne pouvons pas engager la commune dans des dépenses auxquelles nous ne pourrions pas faire face dans les années à venir.

Dans un tout autre domaine, nous continuons à travailler sur notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) puisque, comme le prévoit la loi, les Plans d'Occupation des Sols (POS) devront disparaître à la fin de l'année. Il faut malheureusement constater que les orientations prises dans le cadre de la loi Duflot favorisent l'urbanisation et la densification. Pour notre part, nous souhaitons conserver le caractère pavillonnaire de notre ville et éviter une densification qui créerait des problèmes de voisinage et accentuerait les problèmes de stationnement. Pour éviter cela, nous avons prévu des limitations d'emprise et de hauteur de toitures qui devraient nous préserver d'une densification de l'habitat.

Par ailleurs et paradoxalement, le fait d'être classé en zone C du PEB de Roissy, ce qui selon la loi limite les constructions nouvelles et l'apport de nouvelles populations, s'avère une chance pour notre commune car cela nous préserve des velléités de l'Etat de densifier notre tissu pavillonnaire.

D'autre part, ce PLU affichera clairement notre volonté de rénovation urbaine dans le quartier de la gare. Bien sûr, ce projet ne pourra se concrétiser que si les financements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sont maintenus à un niveau suffisant et que la nouvelle intercommunalité, qui sera constituée au 1er janvier 2016, veuille bien se saisir du dossier.

Vous pouvez constater que nous ne sommes pas à court d'idées et de projets. Espérons simplement que les différentes conditions seront réunies pour que nous les concrétisions.

À VOTRE SERVICE

CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Les Associations d'Anciens Combattants commémorent le 53° anniversaire de la fin des combats en Afrique du Nord

Jeudi 19 mars 2015

9h30 - Rassemblement Stèle du 19 Mars 9h45 - Départ vers le cimetière pour un hommage au monument aux morts

PLAN LOCAL D'URBANISME

Une première réunion publique a eu lieu le 25 novembre 2013 et portait notamment sur le diagnostic. Une seconde réunion publique aura lieu le 30 mars 2015 à 20 heures dans la salle Garvarentz de l'Espace Charles Aznavour. Il sera question de vous présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ainsi que la traduction réglementaire afin de recueillir votre avis. Un registre de concertation du public est à votre disposition au service urbanisme pour recueillir vos observations. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service urbanisme 01 30 11 16 22.

LA SEMAINE DU COMPOSTAGE

La distribution de compost débutera sur les déchèteries de Bouqueval et Gonesse *les 13 et 14 mars*, puis se poursuivra sur celles de Louvres et Sarcelles *les 20 et 21 mars*, aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries. Les habitants, munis de leur badge d'accès en déchèterie ou des justificatifs requis pour sa création (pièces d'identité, carte grise du véhicule, justificatif de domicile récent), pourront donc à nouveau profiter de ce service. Le SIGIDURS offrira gratuitement 20 kg maximum de compost en sac par foyer *Offre réservée aux particuliers (hors services techniques, associations, administrations), dans la limite des stocks disponibles.*

REPAIR CAFÉ

Vous aimez bricoler, réparer ? Vous avez envie de transmettre votre savoir-faire ? Le SIGIDURS recherche des réparateurs bénévoles pour le REPAIR CAFÉ *le samedi 11 avril*. Si l'expérience vous tente et que vous êtes prêts à vous investir quelques heures, il vous suffit de vous inscrire avant le 16 mars en contactant le service communication par mail : *elodie.estevez@sigidurs.fr*

DÉCHETS EN SCÈNE

Samedi 11 avril de 10h à 17h au centre de tri du SIGIDURS. Au programme: des animations, des jeux, des ateliers sur la prévention et la réduction des déchets, une Disco Soupe, des visites guidées du centre de tri et de la déchèterie, une collecte de vêtements... Informations sur www.sigidurs.fr ou 0 800 735 736.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Les jeudis 26 mars et 23 avril 2015

COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

Les mercredis 11 et 25 mars 2015 Les mercredis 8 et 22 avril 2015

Les sacs doivent être sortis la veille au soir

COLLECTES DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Les jeudis 12 mars et 9 avril 2015 Parking de l'école Anna Fabre de 16h à 20h.

VOTE PAR PROCURATION

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT!

Les élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015. Le vote par procuration permet en cas d'absence le jour d'une élection, de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune. La démarche s'effectue au commissariat, au tribunal d'instance ou auprès d'une ambassade ou du consulat de France, pour les français résidant à l'étranger. Elle doit parvenir en mairie avant le jour du scrutin, soit le samedi 21 mars à 12h30 maximum. Si elle ne parvient pas dans ce délai, vous ne pourrez pas voter. Cas particuliers : Si votre état de santé ou une infirmité sérieuse empêche votre déplacement, vous pouvez demander qu'un agent de police nationale se déplace à votre domicile pour établir la procuration. La demande doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité. Mise en ligne du formulaire de vote par procuration. Vous pouvez désormais remplir le formulaire (cerfa n°14952*01) de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer, et l'apporter personnellement à une autorité et être muni d'une pièce d'identité.

Plus de renseignements : Vote par procuration - Servicepublic.fr ou Le vote par procuration - Ministère de l'Intérieur ou en Mairie au 01 30 11 16 10.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

N'ATTENDEZ PAS L'ETE!

À l'approche des vacances d'été, pensez au renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport. Anticipez vos demandes pour plus de sérénité. Le délai d'obtention est de 3 semaines. A l'approche de la période estivale, il s'allonge et peut aller jusqu'à 8 semaines. Pour plus de renseignements, contactez l'Hôtel de Ville au 01 30 11 16 16.

RENTRÉE 2015/2016

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2012 et autres niveaux, ont lieu

JUSQU'AU JEUDI 30 AVRIL 2015

- Les lundis, mardis et mercredis de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30
- Les jeudis de 14h à 19h
- Les vendredis de 9h à 11h30

Munissez-vous des originaux du livret de famille, carnet de santé et pièces d'identités des parents de l'enfant ainsi que des copies d'un justificatif de domicile récent et de votre taxe d'habitation 2014.

PAIEMENT EN LIGNE

Parents, facilitez-vous la tâche et gagnez du temps en payant vos factures en ligne. Plus d'info sur le site internet de la ville www.arnouville95.fr

RÉVISIONS BAC

A vos marques - Prêts - Partez!

Comme tous les ans, pour les bacheliers de Terminales S et ES qui souhaiteraient réviser les matières scientifiques, Emmanuel se fera un plaisir de vous concocter quelques sujets passionnants qui feront fumer vos méninges!

Du 20 au 24 avril 2015

Pour les inscriptions, téléphoner à «Trait d'Union» 01 30 11 16 17/21

LOISIRS ET CULTURE

PALETTE D'ARTISTES

RÉSULTATS DU CONCOURS 2015

Palette d'Or: Patricia HURBOURG pour son oeuvre intitulée «Polaircia».

Palette d'Argent : Georgette KREDE pour son oeuvre intitulée «Mon ami».

Palette de Bronze : Alexander SCHWARZ (Miltenbergeois) pour sa sculpture «Ratzevoll».

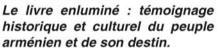
Mention spéciale : Stéphanie SINTES pour son oeuvre intitulée «Eté en bohème».

Remerciements à l'Association des Artistes Plasticiens Arméniens de France, aux artistes peintres et sculpteurs Miltenbergeois ainsi qu'à l'Atelier et à l'ensemble Vocal Jazz du Conservatoire pour leur interprétation musicale.

CONFÉRENCE D'ANNA LEYLOYAN-YEKMALYAN

VENDREDI 13 MARS À 20H30

Historienne d'art, spécialisée dans l'art médiéval du Caucase chrétien, Maître de conférences à l'I.N.A.L.C.O. Paris.





Entrée libre - Réservation souhaitée : 01 34 45 97 19.

LEVON MINASSIAN



SAMEDI 28 MARS À 20H45

Lévon Minassian s'initie très jeune à la mandoline. D'un premier voyage en Arménie, il revient avec l'un des instruments les plus répandus au pays de ses ancêtres : Le doudouk!

Il est sans aucun doute aujourd'hui l'un des meilleurs joueurs de sa génération et contribue à l'émergence et à la notoriété de cet instrument à travers les continents.

TARIF: 13,80 €.

PATRICK FIORI EN CONCERT

JEUDI 9 AVRIL À 20H45

Patrick Fiori, chanteur à la voix chaude et puissante, revient avec son nouvel album «Choisir » qui marquera ses 20 ans de carrière.





JUMELAGE ARNOUVILLE - MILTENBERG



Nos amis Miltenbergeois viendront à Arnouville durant le week-end de Pentecôte du vendredi 22 au soir au lundi 25 mai 2015. Les familles Arnouvilloises souhaitant les héberger sont invitées à se faire connaître auprès du Service Culturel 01 34 45 97 19 ou par email :

lperrot@arnouville95.org.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET/OU RÉSERVATION, CONTACTEZ LE SERVICE CULTUREL AU 01 34 45 97 19

C.C.A.S.

AIDE AU CHAUFFAGE

Une aide au chauffage est accordée chaque année aux personnes âgées domiciliées sur la commune.

Condition d'attribution:

Le demandeur doit être âgé d'au moins 70 ans au 31 décembre 2014 et doit justifier d'un domicile sur la commune depuis plus de 6 mois.

Plafond de ressources :

Les plafonds de ressources annuelles sont fixés à :

- 15 777 € pour les personnes seules
- 24 404 € pour les couples

Pour les premières demandes uniquement, les imprimés sont à retirer au CCAS - Hôtel de Ville 15/17 rue Robert Schuman CS 20101.

En cas de difficultés, les imprimés peuvent être envoyés par courrier sur simple demande -Tél : 01 34 45 97 04.

L'AIDE À DOMICILE

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées est une mission essentielle du C.C.A.S.

Le service des aides à domicile :

Les aides ménagères apportent un soutien dans l'accomplissement des tâches domestiques. Elles interviennent auprès des retraités, des bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et dans le cadre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) pour les personnes handicapées.

Les auxiliaires de vie aident au quotidien les personnes



bénéficiaires de l'APA dans l'accomplissement des actes de la vie courante. Elles interviennent pour les soins d'hygiène, l'habillage, l'aide au lever, au coucher et aux repas. Elles apportent un soutien moral, préservent l'autonomie

et contribuent à rompre l'isolement de la personne âgée. Renseignements : 01 34 45 97 02.

LE MINIBUS

La ville, en collaboration avec le C.C.A.S. met à disposition des personnes âgées de la commune un service de Minibus pour les déplacements médicaux, administratifs, et autres sous certaines conditions.

Comment cela se passe ?

Le Minibus vient vous chercher devant votre domicile et vous dépose au point de destination. Il revient vous prendre à une heure convenue d'avance pour vous reconduire chez vous.

vous reconduire chez vous.

Le service est gratuit et concerne les trajets effectués sur Arnouville et les communes voisines. Il est conseillé de téléphoner le plus tôt possible et au moins 3 jours avant le

Les jours de service :

rendez-vous.

Lundi, mardi et jeudi de 13h45 à 16h30 Vendredi de 8h45 à 11h30

Pour vous inscrire: 01 34 45 97 06 sauf le mercredi.

CLUB SOURIRE

LE CLUB EST OUVERT! LE JEUDI ET LE VENDREDI DE 13H30 À 17H

Mardi 10 mars

Visite de l'Aéroport de Roissy/Charles de Gaulle à 9h.

Déjeuner au restaurant, suivi d'une conférence sur le Concorde. Adhérent : 47 €. Inscriptions en cours.

Mardi 17 mars

Assemblée générale à 10h30 - Espace Charles Aznavour. Jeudi 19 mars

Spectacle de danses « Celtic Legends» à 13h30 à l'Olympia de Paris. Inscriptions au Club. Adhérent : 35 €.

Jeudi 9 avril

Spectacle «La Belle Hélène» à 13h au Théâtre d'Enghien. Inscriptions en cours. Adhérent : 40 €.

Mardi 7 avril

Loto à 14h - Espace Charles Aznavour - Salle Garvarentz. Mercredi 27 mai

Repas de la Fête des Mères.

VOYAGES

MALTE: Séjour du 4 au 7 mai 2015 - 870 €. Inscriptions en cours au Club.

En remplacement du séjour à Istanbul

IRLANDE: Séjour du 3 au 11 juin 2015 : 1 340 €. Inscriptions en cours au Club.

HENDAYE : Séjour du 6 au 18 septembre 2015 : 1 540 €. Inscriptions en cours au Club.

BERLIN: Séjour du 9 au 12 octobre 2015 - 890 € ou 940 €. Inscriptions à partir du 16/04/2015.

Les prix des séjours dépendent du nombre de participants. Les programmes sont disponibles au Club.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

SOIREE DANSANTE CABARET

Samedi 21 mars 2015 à 20h30 Espace Charles Aznavour

Venez vous détendre à cette soirée animée par les orchestres du Conservatoire :

- Big Band
- · Orchestre à cordes
- · Ensemble variété jazz
- Atelier jazz
- Participation des classes de danse et de la Chorale du Club Sourire.



Vente de boissons et restauration sur place. Tarif : 5 €.

TOUR DU MONDE DES DANSES



Vendredi 17 avril 2015 à 20h Auditorium du Conservatoire

Présenté par les élèves des classes de piano du Conservatoire et leurs professeurs :

Céline ROULEAU, Claudine GODINEAU et Maurice DUMONT.

Entrée libre dans la limite des places disponibles. Pour ces spectacles réservation obligatoire du lundi au vendredi de 15h à 19h au 01 34 45 97 12

BIBLIOTHÈQUE

EXPOSITION LA MAGIE DE L'INDE

Du 3 mars au 4 avril 2015

Illustrations originales d'Aurélia Fronty

Passionnée de voyage, l'illustratrice Aurélia Fronty nous emmène avec cette exposition aux confins de l'Inde. Les images raffinées de ses livres Raja, le plus grand magicien du monde et Les comptines de Rose



et de Safran, nous plongent dans un monde enchanteresque, habité par les nombreuses divinités indiennes, peuplé d'animaux fantastiques et vénérés et où règnent sultans et Maharadjahs. Ses illustrations aux couleurs chatoyantes, réalisées aux pastels et à l'acrylique, nous invitent à la rêverie et nous ensorcellent. Pleines de charme et de mystère, elles restituent aussi à merveille l'atmosphère chaleureuse du pays, un vrai dépaysement en images! Entrée libre

PAUSE POUSSETTE

Pour les enfants jusqu'à 3 ans Samedi 28 mars à 10h

De toutes petites histoires pour les petits jusqu'à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents.



LE MOIS DE LA LITTERATURE JEUNESSE

7º édition dans les bibliothèques de Val de France.

Du 3 mars au 4 avril 2015

Samedi 4 avril 2015 de 10h à 19h Espace Charles Aznavour Le thème : Le voyage

Au programme, rencontres-dédicaces, spectacles, ateliers, expositions... Entrée libre.

Navettes gratuites au départ de votre bibliothèque. Renseignements et réservations au 01 39 85 39 96.

bibliotheques.agglo-valdefrance.fr et www.agglo-valdefrance.fr



À NOTER

VIE POLITIQUE

Le groupe « Ensemble Construisons l'Avenir d'Arnouville» et ses élu(e)s, sont à votre écoute le premier jeudi de chaque mois à la permanence du 1 rue de Boishue (préfabriqué de l'ancienne mairie), entre 18h30 et 20h.

Prochaines permanences

Les jeudis 2 avril 7 mai 2015